

**Séance du Conseil de Ville
du 28 septembre 2015, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 8 / 2015**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 7 du 31 août 2015
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Alexandra Manuela da Silva Almeida, son époux M. José Augusto Pereira da Silva et leurs enfants Gonçalo et Claudia da Silva Almeida
 - M. Florian Mansuy
 - M. Ersin Mermer et son fils Eren Mermer
 - Mme Bindu Pandey Asif, son époux Mahmood Asif et leurs fils Humza Jaral Asif et Azaan Ali Asif
 - M. Mahmut Polat, son épouse Müzeyyen Polat, leur fille Berçem Polat, leurs fils Hasan Polat et Sahan Polat
 - M. Miguel Vieitez
6. Développement du postulat 4.10/15 - "Menaces sur la démocratie et le service public : gare aux annexes du TiSA (Trade in Services Agreement) !", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
7. Développement du postulat 4.11/15 - "Pour une structure centralisée (guichet unique) pour le tourisme d'affaires", PDC-JDC, M. Alain Beuret
8. Développement du postulat 4.12/15 - "Pour un lieu de détente estival éphémère dans les Jardins du Château", PDC-JDC, M. Alain Beuret
9. Développement du postulat 4.13/15 - "Panneaux lumineux indiquant, en temps réel, le nombre de places de stationnement disponibles dans les différents parkings de Delémont", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer
10. Développement de la motion 5.14/15 - "Equiper le Service financier communal d'un outil de gestion des flux de trésorerie", PS, MM. Marc Ribeaud et Alphonse Poupon
11. Réponse au postulat 4.03/15 - "Promouvoir la consommation de l'eau locale du robinet", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
12. Réponse à la motion 5.12/14 - "Actualiser le règlement général de la police municipale de Delémont", PS, M. Marc Ribeaud
13. Réponse à la motion 5.01/15 - "Restaurer et entretenir l'allée d'arbres du chemin de Domont", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer
14. Réponse à la question écrite 2.03/15 - "Pertes dues à l'allègement de l'imposition du capital et des transactions financières - où en est Delémont ?", PS, M. Alphonse Poupon
15. Divers

1. COMMUNICATIONS

Mme Jeanne Beuret, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle indique que, dans le cadre de la motion 5.07/15 - "Pour une disposition de la salle plus conviviale", le Bureau propose, pour cette séance et à titre d'essai, un nouvel aménagement de la salle en U. Les conseiller-ère-s de ville sont priés de faire part de leur avis pour que le Bureau puisse soumettre à l'approbation du Législatif une nouvelle configuration.

2. APPEL

Conseil de Ville

40 membres sont présents.

Mme Jeanne **Beuret**, présidente, M. Renaud **Ludwig**, 1^{er} vice-président, M. Jude **Schindelholz**, 2^e vice-président, MM. Olivier **Montavon** et Christophe **Günter**, scrutateurs.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Félix **Baumann**, Pierre **Berthold**, Alain **Beuret**, Pierre **Chételat**, Karen **Chevrolet**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Sébastien **Lapaire**, Rébecca **Lena**, Christel **Lovis**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Dominique **Nusbaumer**, André **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Hervé **Schaller**, Mehmet **Suvat**.

Sont excusés et remplacés

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Afrim **Ramnabaja**
 M. Quentin Chappuis est remplacé par Mme Marie **Blandino**
 M. Francis Charmillot est remplacé par M. Thierry **Kamber**
 Mme Anne Froidevaux est remplacée par M. Didier **Schaller**
 Mme Marie-Claire Grimm est remplacée par M. Toufiq **Ismail-Meyer**
 M. Besim Hoxha est remplacé par M. Laurent **Michel**
 Mme Murielle Macchi est remplacée par Mme Sokpolie **Mansouratou**
 M. Camille Rebetez est remplacé par Mme Lydia **Schwyzler**
 M. Philippe Rottet est remplacé par Mme Laurence **Studer**
 M. Pierre-Alain Voisard est remplacé par M. Claude **Chèvre**

Est excusée

Mme Sylvianne Mertenat

Conseil communal

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chappuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- M. Jean-Yves **Gentil**, Département de l'énergie et des eaux

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 Mme Deborah **Chappuis**, huissière

3. PROCÈS-VERBAL NO 7 DU 31 AOÛT 2015

Le procès-verbal no 7 du 31 août 2015 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, regrette que les Services industriels retirent de leurs prestations le produit Easy Comfort, proposé aux propriétaires de chauffages électriques, les pompes à chaleur ayant été très tendance il y a quelques années. M. Baettig demande si les propriétaires de telles installations seront pénalisés ou devront procéder à d'autres investissements.

M. Jean-Yves Gentil indique que la décision dudit service est une mesure incitative, sa vision étant dirigée vers l'énergie renouvelable. Toutefois, les propriétaires de pompes à chaleur notamment conservent le choix des sources d'énergie.

M. Dominique Baettig n'est pas satisfait.

M. Thierry Kamber, PS, informe qu'une usine de retraitement des déchets plastiques, actuellement en construction à Grandson, a pour objectif d'améliorer la récupération de ce matériau et de le valoriser en Suisse romande. Le SEOD prévoit-il de participer à ce recyclage dans la future infrastructure ?

Mme Françoise Collarin rapporte qu'à ce jour, les déchets incinérables, dont le plastique, sont traités par l'entreprise Vadec. Le projet de déchetterie prévoit la récupération de ce matériau mais la Ville devra organiser son ramassage, qui n'est pas inclus dans les émoluments facturés aux habitants. D'autre part, ce tri n'a pas été organisé faute de reprise. A ce stade, rien n'est prévu mais la future usine incitera la Ville à soutenir ce type de ramassage que la déchetterie régionale entend revaloriser.

M. Thierry Kamber est satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, s'agissant de la campagne pour les élections d'octobre 2015, relève que la Commune met à disposition trois sites avec panneaux d'affichage, prévoyant une affiche par parti, ce qui n'est respecté ni dans la quantité ni dans les dimensions. Certains partis utilisent également les panneaux réservés aux sociétés locales, en recouvrant les affiches déjà apposées. M. Ribeaud demande au Conseil communal s'il interviendra, d'autant que certaines affiches sont également fixées à des lampadaires. Si cette mesure est autorisée, tous les partis en ont-ils été informés ? M. Ribeaud demande si la Ville amendera les partis fautifs en leur facturant les heures de travail de la Voirie qui devra remettre l'espace public en ordre.

M. Damien Chappuis, maire, confirme que trois sites, devant l'Hôtel de Ville, à la place de l'Etang et devant le Collège, sont mis à la disposition des partis. Malgré le nombre important de listes, la Ville ne dispose pas de panneaux supplémentaires mais elle a souhaité garantir à chaque parti un espace d'affichage pour sa propagande, au contraire de Porrentruy, où chacun peut afficher à sa guise. M. Chappuis admet que certaines affiches ne respectent pas les dimensions préconisées, raison pour laquelle la Ville rappellera aux partis les règles à respecter, même si de tels procédés sont courants. Par ailleurs, les colonnes Morris sont de la responsabilité du CCRD, la Ville n'entrant pas en matière pour l'enlèvement des affiches électorales. En dernier lieu, M. Chappuis indique qu'une rencontre a eu lieu entre les communes jurassiennes et les responsables de la Police et de l'Urbanisme, qui ont précisé que l'entrave à la bonne circulation routière n'est pas tolérée. Ainsi, les affiches posées sur les lampadaires ou aux abords des routes devront être retirées. L'éventuelle facturation des coûts sera examinée par le Conseil communal après les élections.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

M. Pierre Chételat, PLR, revenant sur la démission du chef des services ASJL et CS, dont le remplacement sera organisé après analyse de la charge de travail et des flux des tâches des services par un bureau externe, demande si l'étude a été réalisée et, le cas échéant, si le Conseil communal peut en révéler les conclusions. Si tel n'est pas le cas, quand le bureau externe remettra-t-il son rapport à l'Exécutif et ce dernier a-t-il déjà des intentions pour la suite des événements ?

M. Damien Chappuis, maire, rappelle l'interpellation 3.01/15 - "Surcharge des Services des Affaires sociales et de la Culture et des Sports", à la suite de laquelle le Conseil communal a mandaté une entreprise externe pour étudier les flux de tâches, les postes de travail et les fonctions des deux services. Le résultat de l'analyse permettra de déterminer si le Conseil communal conservera un chef pour deux services et s'il maintiendra le pourcentage de travail alloué. L'Exécutif sera nanti du rapport final à fin janvier 2016, vu le temps nécessaire à l'examen de l'ensemble des postes de travail et les entretiens avec les collaborateurs des deux services en question mais également avec ceux d'autres départements en lien avec eux.

M. Pierre Chételat est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, relève le mauvais état des espaces verts situés dans les Jardins du Château, qui confère un aspect négligé à ce site, souvent fréquenté lors de mariages. Le Conseil communal en est-il conscient ?

Mme Françoise Collarin indique que le gazon n'est pas tondu chaque semaine et qu'il n'a pas fait l'objet d'un entretien régulier pendant les vacances. Elle en informera son service.

M. Dominique Baettig est satisfait.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, souhaite savoir si les requérants, à ce stade de la procédure, savent déjà s'ils conserveront leur nationalité ou s'ils y renonceront pour opter pour la nationalité suisse uniquement.

M. Damien Chappuis, maire, considère cette question comme étant une intrusion dans la vie privée des requérants. D'autre part, il estime non nécessaire de connaître cette information.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Alexandra Manuela da Silva Almeida, son époux M. José Augusto Pereira da Silva et leurs enfants Gonçalo et Claudia da Silva Almeida
- M. Florian Mansuy
- M. Ersin Mermer et son fils Eren Mermer
- Mme Bindu Pandey Asif, son époux Mahmood Asif et leurs fils Humza Jaral Asif et Azaan Ali Asif
- M. Mahmut Polat, son épouse Müzeyyen Polat, leur fille Berçem Polat, leurs fils Hasan Polat et Sahan Polat
- M. Miguel Vieitez

sont acceptées à l'unanimité, par 40 voix.

6. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.10/15 - "MENACES SUR LA DÉMOCRATIE ET LE SERVICE PUBLIC : GARE AUX ANNEXES DU TISA (TRADE IN SERVICES AGREEMENT) !", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, indique que le modèle du TISA tend à supprimer les entraves à la libre circulation, en menaçant la démocratie et les services publics. Certains s'inquiètent de l'importance des accords bilatéraux et des pressions que pourrait faire subir sur la Suisse l'Union européenne. Cette dernière, de même que le Parlement européen, sont aussi menacés par ces tendances émanant du pouvoir des multinationales. Des experts internationaux négocient entre eux, de façon quasi opaque, les règles qui pourraient permettre aux grandes entreprises internationales d'intenter une action en justice contre toute collectivité publique.

M. Baettig précise que la Suisse est impliquée depuis 2012 dans cette négociation sur les services publics impliquant 24 états de l'OMC, dont l'aboutissement est prévu pour 2016. 17 annexes sont prévues dans le traité et ont été révélées par l'association Wikileaks. A titre d'exemple, l'une d'elles confère aux entreprises étrangères le droit de s'immiscer dans les processus législatifs des états, donc aussi des communes, alors qu'une seconde sur la réglementation intérieure prévoit l'élimination des dispositions nationales entravant la fourniture de services par les multinationales. Selon M. Baettig, le danger provient également de la détermination de clauses cruciales, comme le rochet, la liste négative ou le libre transfert des données personnelles. Le rochet signifie qu'un pays ne pourra jamais revenir sur une libéralisation effectuée après la signature du traité, sauf si elle a fait l'objet d'une réserve. La liste négative signifie que tous les services sont libéralisés aussi à l'avenir, sauf s'ils ont été explicitement exclus. Le Secrétariat à l'économie affirme que la Suisse, dans son offre, a exclu l'application du rochet au niveau cantonal et communal, mais pourrait-il maintenir cette réserve pour permettre aux communes de recommunaliser les services industriels si elles le souhaitent ou de garder le contrôle des services environnementaux, comme le ramassage des déchets et la gestion de l'eau ?

M. Baettig demande au Conseil communal s'il est impliqué ou informé de cette négociation et, le cas échéant, s'il peut exiger que le contenu de l'accord soit publié et démocratiquement débattu au niveau communal. De même, il invite l'Exécutif à mener une analyse complète des conséquences de ce traité sur le maintien d'un service public de qualité, pour les citoyens et la Commune.

M. Damien Chappuis, maire, estimant que cette intervention ressemble plus à une question écrite qu'à un postulat, est également d'avis que cet objet devrait être déposé aux Chambres fédérales et non au Conseil de Ville. En effet, la Confédération, une fois nantie des éléments cités par M. Baettig, en informera le Canton, lequel avisera les communes en conséquence. A ce stade, la Ville n'est pas impliquée dans les négociations et renonce à une analyse, favorable bien entendu au maintien d'un service public de qualité. L'Exécutif n'étant pas chargé de régler la problématique citée par M. Baettig, M. Chappuis invite à refuser ce postulat.

M. Marc Ribeaud, PS, informe que son groupe acceptera ce postulat, rappelant que le Législatif delémontain, tout comme de nombreuses autres collectivités européennes, s'était clairement positionné en 2004 contre les AGCS, qui visaient les mêmes objectifs, ce qui a obligé l'OMC à abandonner le projet. Toutefois, en l'occurrence, il ne s'agit pas d'un système imposé par la Commission européenne ; elle en

fait partie et la Suisse agit en tant que pays indépendant, l'objectif du système étant de forcer une ouverture exagérée des marchés. M. Ribeaud souligne que l'autonomie des entités publiques serait drastiquement diminuée, de même que celle des privés, tout lésé pouvant alors faire recours devant un tribunal non agréé par la Confédération mais ayant autorité pour infliger des amendes, ce qui s'est déjà pratiqué hors Europe. A son sens, la Commune doit, comme antérieurement, se positionner contre le TiSA.

DECISION : le postulat 4.10/15 - "Menaces sur la démocratie et le service public : gare aux annexes du TiSA (Trade in Services Agreement) !", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est accepté par 21 voix contre 14.

7. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.11/15 - "POUR UNE STRUCTURE CENTRALISÉE (GUICHET UNIQUE) POUR LE TOURISME D'AFFAIRES", PDC-JDC, M. ALAIN BEURET**

M. Alain Beuret, PDC-JDC, suggère l'étude d'un guichet unique pour le tourisme d'affaires, qui trouve son sens dans le projet de Centre de congrès. Toutefois, dans l'attente de cette construction, la Ville pourrait déjà procéder à un test avec les infrastructures existantes, comme les salles de réunion, les restaurants et les hôtels, ce qui permettrait l'accueil de congrès, séminaires ou journées de formation pour les entreprises ou associations. Delémont, proche de Bâle, Berne ou Lausanne, offre des prix intéressants par rapport à d'autres régions suisses. A titre d'exemple, M. Beuret cite la Ville de Soleure, qui a mis en place un guichet unique depuis quelques années. En effet, le site internet www.solothurnservices.ch présente des offres permettant de réaliser clé en main une journée de séminaire, avec apéritif, pause-café et repas de midi, de même que l'hébergement et des visites guidées de la ville, en partenariat avec l'Office du tourisme local. Ainsi, le guichet unique évite à l'entité organisatrice de prendre de multiples contacts et prévoit la collaboration avec les commerçants, restaurateurs et hôteliers de la place, contre une commission sur le prix de la réservation. Ce guichet, qui ne nécessite pas de gros investissements, n'engendre aucun coût pour la collectivité mais cette dernière profite de ses effets.

M. Patrick Chapuis, favorable à la création d'un tel service pour notamment développer le tourisme à Delémont, estime que cette plate-forme devrait être créée dans le cadre de l'Office du tourisme, institut nettement plus compétent que la Ville dans ce secteur. Toutefois, dans le cadre de ce postulat que le Conseil communal invite à accepter, il se renseignera auprès de Soleure pour connaître le fonctionnement de son guichet.

M. Pierre Chételat, PLR, favorable à cette initiative et à la position du Conseil communal, souhaite que les entreprises de transports de personnes soient intégrées au groupe de travail, rappelant sa motion 5.10/15 - "Des parcs pour les autocars".

DECISION : le postulat 4.11/15 - "Pour une structure centralisée (guichet unique) pour le tourisme d'affaires", PDC-JDC, M. Alain Beuret, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.12/15 - "POUR UN LIEU DE DÉTENTE ESTIVAL ÉPHÉMÈRE DANS LES JARDINS DU CHÂTEAU", PDC-JDC, M. ALAIN BEURET**

M. Alain Beuret, PDC-JDC, relevant les efforts de la Ville pour améliorer les Jardins du Château, notamment la place de jeux, met en évidence son emplacement à l'écart des lieux de passage très fréquentés. Cette situation en fait un espace très reposant, notamment durant les vacances scolaires, où il est entièrement à la disposition de la population. Malgré les quelques bancs installés, M. Beuret estime que le confort et la convivialité peuvent être améliorés pour en faire un lieu de rencontre. Aussi, il propose de prévoir quelques chaises longues ou fauteuils, contre une modeste contribution financière. Une offre en boissons pourrait aussi être envisagée, de même que des concerts de temps à autres, la liste n'étant pas exhaustive. Il invite donc le Conseil communal à mener une réflexion à ce sujet pour une période de deux mois durant l'été. M. Beuret n'entend pas faire concurrence aux restaurateurs de la Vieille Ville mais rendre ce lieu attractif et convivial.

Mme Françoise Collarin suggère au Conseil de Ville d'accepter ce postulat. En effet, ce site étant à l'écart des circuits habituels, il fait souvent l'objet d'incivilités, ce qui requiert des interventions régulières de la Voirie. L'aménagement de prestations durant l'été lui semble une idée intéressante.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, favorable à toute mesure contribuant à l'animation de la ville, estime toutefois que cette démarche devrait être initiée par un groupe de citoyens ou d'intérêts, voire une société. D'autre part, il rappelle que la buvette prévue à l'étang de la Gruère en son temps n'avait pas pu être construite en raison de tracasseries administratives, alors que cette initiative paraissait élémentaire. Aussi,

il souhaite que les Autorités communales et cantonales participent à la réalisation de cet aménagement plutôt qu'à l'entraver pour diverses raisons.

M. Sébastien Lapaire, PS, informe que son groupe soutiendra ce postulat, estimant par ailleurs que la Commune, propriétaire des lieux, peut faire preuve d'initiative. Toutefois, M. Lapaire recommande d'étudier une solution donnant à la ville une plus-value sociale, à l'image de la vélostation. En ce sens, il imagine la collaboration du Restau-Verso ou des ateliers protégés, par exemple. De plus, M. Lapaire relève que les principaux utilisateurs des lieux sont les écoliers du Château, qui doivent pouvoir utiliser les Jardins en tout temps, d'autant que des restrictions d'utilisation de la Cour existent déjà en raison des diverses manifestations organisées dans ce lieu.

M. Alain Beuret, PDC-JDC, partage l'avis de M. Miserez, tout en relevant que cette démarche n'a jamais été suggérée, d'où sa motion. De plus, la réflexion pourra également porter sur les quelque six à huit semaines d'utilisation, l'idée étant de ne pas restreindre la fréquentation de ce lieu par les écoliers mais de créer un lieu de rencontre convivial.

DECISION : le postulat 4.12/15 - "Pour un lieu de détente estival éphémère dans les Jardins du Château", PDC-JDC, M. Alain Beuret, est accepté à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

9. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.13/15 - "PANNEAUX LUMINEUX INDIQUANT, EN TEMPS RÉEL, LE NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT DISPONIBLES DANS LES DIFFÉRENTS PARKINGS DE DELÉMONT", PDC-JDC, M. DOMINIQUE NUSBAUMER**

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, estime que les démarches du Conseil communal en matière de respect du stationnement n'ont que peu d'effets, notamment en ce qui concerne le parking sauvage, qui risque de se propager. M. Nusbaumer relève qu'un espace public de qualité est la base de l'attractivité d'une ville, faute de quoi la population se dirige vers d'autres lieux, ce qui nuit aux activités économiques et sociétales de la ville. La région delémontaine est un territoire rural et de faible densité, ce qui implique une grande mobilité individuelle et l'habitude de stationner proche des commerces. Pour l'avenir, la densification du centre urbain limitera l'utilisation de l'espace public et nécessitera une organisation rigoureuse et mieux contrôlée, comme le précisent la Conception directrice et le projet de Plan directeur communal. Revenant à la problématique du stationnement, M. Nusbaumer suggère d'étudier la possibilité d'installer des panneaux lumineux à divers endroits stratégiques, indiquant en temps réel le nombre de places de stationnement disponibles dans les parkings de la place, à l'instar de certaines localités un peu plus importantes que Delémont.

Mme Françoise Collarin propose d'accepter ce postulat, qui sera inclus à l'étude en cours sur les panneaux électriques prévus à l'entrée et à l'intérieur de la ville. Elle précise que cette installation sera onéreuse mais que son étude mérite d'être menée.

DECISION : le postulat 4.13/15 - "Panneaux lumineux indiquant, en temps réel, le nombre de places de stationnement disponibles dans les différents parkings de Delémont", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer, est accepté par 32 voix contre 6.

10. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.14/15 - "EQUIPER LE SERVICE FINANCIER COMMUNAL D'UN OUTIL DE GESTION DES FLUX DE TRÉSORERIE", PS, MM. MARC RIBEAUD ET ALPHONSE POUPON**

M. Alphonse Poupon, PS, met en évidence l'utilité d'un suivi transparent des flux financiers, pour le Conseil de Ville, la CGVC, de même que le Conseil communal et l'Administration. Même si cette motion s'apparente à celle déposée par le groupe PLR, M. Poupon informe que le remplacement planifié du système de gestion des finances offre la possibilité de se conformer aux recommandations des directeurs cantonaux des finances, en incluant un outil de gestion des flux de trésorerie. Il permettra de suivre continuellement l'influence des décisions sur les finances et les transactions deviendront claires et transparentes.

M. Damien Chappuis, maire, suggère d'accepter cette motion, qui s'attarde sur des points plus particuliers que la motion du groupe PLR. Toutefois, la réalisation de la motion dépendra de la mise en place du MCH2 et du changement du logiciel informatique, dont les études sont en phase de finalisation. La présente demande y sera intégrée et un crédit sera prochainement soumis au Conseil de Ville.

M. Julien Crevoisier, PLR, informe que son groupe soutiendra cette motion, dont le contenu est similaire à la sienne, même si la formulation diffère. Sa motion n'avait obtenu l'approbation d'aucun membre du Parti socialiste, d'où son étonnement quant au dépôt de la présente motion. Regrettant l'attitude de ce groupe,

M. Crevoisier se dit aussi surpris de la position du Conseil communal, qui avait refusé sa motion et qui accepte avec enthousiasme l'intervention socialiste. Satisfait de constater que les propositions de son groupe sont prises en considération, M. Crevoisier estime que la transition vers un nouveau système ne doit pas reporter la mise en application de la motion, qui se base sur des données comptables existantes.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, soutiendra cette motion, étant favorable à toute démarche permettant une sensibilisation à une gestion adéquate des dépenses. Toutefois, M. Baettig suggère de ne pas surestimer les informations provenant de programmes informatisés, les Autorités politiques étant compétentes pour prendre toute décision dans l'intérêt général.

M. Marc Ribeaud, PS, est d'avis que le système actuel du Service financier permet difficilement d'obtenir des flux de trésorerie, raison pour laquelle l'opportunité découlant du changement de logiciel informatique doit être saisie. Cet aspect faisait défaut dans la motion radicale. Répondant à M. Baettig, M. Ribeaud relève l'importance de disposer de données pour prendre des décisions en toute connaissance de cause.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle que l'Exécutif avait refusé la motion du groupe PLR car il l'estimait réalisée, les éléments demandés figurant au budget et aux comptes. La motion socialiste demande l'intégration des flux de trésorerie au niveau informatique, qui pourraient également être présentés dans les deux documents précités.

DECISION : la motion 5.14/15 - "Equiper le Service financier communal d'un outil de gestion des flux de trésorerie", PS, MM. Marc Ribeaud et Alphonse Poupon, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

11. RÉPONSE AU POSTULAT 4.03/15 - "PROMOUVOIR LA CONSOMMATION DE L'EAU LOCALE DU ROBINET", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Jean-Yves Gentil relève l'importance de la gestion de l'eau et de sa qualité, qui implique des contrôles réguliers des sources ou nappes phréatiques. Mettant en exergue le travail des collaborateurs des Services industriels, M. Gentil souligne que la Ville a choisi, contrairement à d'autres, de ne pas sous-traiter la gestion de cette ressource. Quant à son prix, il se situe bien en-dessous de celui de l'eau en bouteille vendue dans les commerces. Ainsi, pour mettre en valeur l'eau delémontaine, dont la qualité est identique à celle de l'eau en bouteille, les Services industriels proposeront à la vente, en fin d'année, des carafes en verre à l'effigie de leur nouvelle mascotte. La fabrication des carafes débutera prochainement.

12. RÉPONSE À LA MOTION 5.12/14 - "ACTUALISER LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA POLICE MUNICIPALE DE DELÉMONT", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Damien Chappuis, maire, informe que l'élaboration du nouveau règlement n'est pas encore achevée en raison des nouvelles stratégies et synergies en cours de développement entre les Polices cantonale et communale. Une récente rencontre entre les Polices de Porrentruy, Delémont et la Police cantonale a révélé que les deux localités, Delémont en particulier, sont intéressées à la création d'un guichet unique, qui accueillerait également les Polices ferroviaire et douanière. L'investissement découlant de ce projet doit être évalué, notamment en ce qui concerne le coût en infrastructure et en personnel. Comme cela avait été indiqué, cette opération doit être blanche, ce à quoi veillera le Conseil communal. De plus, les agents suivront une formation spécifique en 2016 s'agissant des tâches de la Police cantonale. Parallèlement, l'achat d'uniformes identiques est également envisagé, dont le coût sera porté au budget d'investissement. Les réflexions concernent également les passerelles à créer entre les systèmes informatiques des deux polices ou la sécurisation des locaux (accessibilité et accueil), entre autres. Finalement, M. Chappuis indique que ce règlement sera présenté une fois que les discussions avec le Canton auront abouti.

13. RÉPONSE À LA MOTION 5.01/15 - "RESTAURER ET ENTREtenir L'ALLÉE D'ARBRES DU CHEMIN DE DOMONT", PDC-JDC, M. DOMINIQUE NUSBAUMER

Mme Françoise Collarin indique qu'un projet de remplacement de 80 % des arbres existants, soit 105, est programmé sur plusieurs années, selon l'accord de principe donné par l'Exécutif en 2014 à la Bourgeoisie. L'inventaire des arbres abattus et le projet d'arbres replantés a été réalisé. Le Conseil communal a également convenu avec la Bourgeoisie de revitaliser l'allée du Domont en mettant en jauge quelques arbres, afin de ne pas acheter uniquement des plantations de grande taille, dont le coût est élevé, et pour assurer une belle esthétique du chemin. Ainsi, une série d'arbres seront remplacés en automne 2015 par la Bourgeoisie, en collaboration avec la Commune. Cette dernière a adressé des demandes de subventions au Fonds suisse pour le paysage, à Pro Natura, à la SED et à la SEPOD. Les travaux se poursuivront en 2016.

14. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.03/15 - "PERTES DUES À L'ALLÈGEMENT DE L'IMPOSITION DU CAPITAL ET DES TRANSACTIONS FINANCIÈRES - OÙ EN EST DELÉMONT ?", PS, M. ALPHONSE POUPON**

M. Alphonse Poupon, PS, est satisfait.

15. **DIVERS**

Mme Jeanne Beuret, présidente, félicite M. Sébastien Lapaire pour la naissance de son fils Maxime.

Ont été déposés :

- **question écrite 2.07/15** - "Fonds de prévoyance et Commune de Delémont : spéculer de l'argent public dans l'alimentation ? Jamais !", PS, M. Sébastien Lapaire
- **question écrite 2.08/15** - "Impact de la nouvelle loi sur la protection des eaux", PS, M. Marc Ribeaud
- **question écrite 2.09/15** - "Hébergement pour les migrants : que fait la Commune ?", CS•POP•Verts, Mme Magali Rohner
- **postulat 4.14/15** - "Partager la rue de la Mandchourie entre tous les usagers", CS•POP•Verts, M. André Parrat

La séance est levée à 20 h 35.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière :

Jeanne Beuret

Nadia Maggay

Delémont, le 5 octobre 2015